



DATES/LIEU/DURÉE

- Le 28 juin 2019
- Rennes (35)
- 7 heures / 1 jour

PUBLIC

- Dirigeants
- Directeurs de site
- Responsables (HSE, RH, ...)

ANIMATION

- Marie HARDY

MOYENS PEDAGOGIQUES / EVALUATION / SANCTION DE LA FORMATION

- Supports documentaires
- Evaluation
- Attestation de stage

TARIF

- Individuel : 380 € HT
- Organisation en intra-entreprise sur demande (12 stagiaires maximum)

CONTACT

Catherine JOSSE
Tél. : 02 99 87 42 87
contact@reso-industries.fr
RESO Industries
Organisme de formation
agrée n° 53350738035

Référencé :



DELEGATION DE POUVOIRS ET RESPONSABILITES PENALE ET CIVILE DU DIRIGEANT



OBJECTIFS

- **Identifier** les circonstances engageant la responsabilité du chef d'entreprise et/ou de son délégataire de pouvoirs.
- **Comprendre l'intérêt, le fonctionnement et les enjeux** de la délégation de pouvoirs.

PROGRAMME

Introduction

- Définition de la délégation de pouvoirs
- Pourquoi organiser une délégation de pouvoirs ?
- Principaux domaines de la délégation de pouvoirs
- Employeur / salarié : Panorama général des responsabilités ?

Les fondamentaux de la responsabilité pénale de l'employeur et du salarié

- Responsabilité pénale – fonctionnement général
- Responsabilité pénale de l'employeur, personne physique
- Responsabilité pénale du salarié
- Responsabilité pénale de la société, personne morale

Les effets de la délégation de pouvoirs

- Les effets à l'égard du délégant
- Les effets à l'égard du délégataire
- Les effets à l'égard de la société, personne morale

Les limites de la délégation de pouvoirs

Conditions de validité et de fonctionnement de la délégation de pouvoirs

- Conditions relatives au délégant
- Conditions relatives au délégataire : autorité, compétence et moyens suffisants
- Conditions relatives à la délégation

Délégation et subdélégation de pouvoirs

Forme et durée de la délégation de pouvoirs

LES + + +

- **Une approche concrète** de la délégation de pouvoir et de la responsabilité du chef d'entreprise ou de son délégataire à la lumière de nombreux exemples jurisprudentiels.